

DECISION DE LA PRESIDENTE N°22/2025

OBJET : Contrat de cession de spectacle, dans le cadre de La Ronde des Mots en Dombes 2025 : spectacle « Descendre de Jeanne », présenté par la Compagnie Colegram, au Vieux Château de Châtillon-sur-Chalaronne (avec repli sous les Halles en cas de mauvais temps), le 21 septembre 2025

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021_10_09_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021.

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes dispose d'une licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 3 (diffuseur) n° PLATESV-D-2021-004295,

La 23^{ème} édition de La Ronde des Mots, action culturelle de la Communauté de Communes, se déroulera, du 21 septembre au 7 décembre 2025, sur le territoire de la Dombes. Elle comprendra six dates en 2025. Pour répondre aux attentes des spectateurs, la Ronde des Mots proposera, cette année encore, une programmation diversifiée alliant contes, cirque, théâtre, musique, marionnettes..., présentée par des compagnies professionnelles.

Au Vieux Château de Châtillon-sur-Chalaronne (avec repli sous les Halles en cas de mauvais temps), la Compagnie Colegram, domiciliée 36, rue de la Baisse, à Villeurbanne (69100) et représentée au contrat par son Président, M. Aurélien BERT, proposera le spectacle « Descendre de Jeanne », tout public, le dimanche 21 septembre 2025, à 17 h.

Le montant du contrat de cession s'élève à 2 580 € TTC (TVA non applicable en vertu de l'article 293-B du Code général des impôts) et comprend :

- 2 400 € TTC de prix de cession,
- 70 € TTC de défraiement de transport,
- 110 € TTC de défraiement de repas (5 repas).

Les autres clauses du contrat précisent notamment les obligations respectives du producteur du spectacle et de l'organisateur, les obligations techniques, les assurances souscrites et les conditions d'annulation éventuelle du contrat.

DECIDE

Article 1 :

De signer le contrat de cession présenté par la Compagnie Colegram, pour une représentation du spectacle « Descendre de Jeanne », le 21 septembre 2025, au Vieux Château de Châtillon-sur-Chalaronne (avec repli sous les Halles en cas de mauvais temps), pour un montant total de 2 580 € TTC, dans le cadre de l'édition 2025 de la Ronde des Mots en Dombes

Article 2 :

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 10 juillet 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



L'autorité territoriale,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un
délai de 2 mois à compter de la présente notification.